

borateurs de l'institution. Le prince Mechaal, qui était accompagné du Dr Rachad Pharaon, ambassadeur de l'Arabie séoudite à Paris et ancien ministre de la santé, et de M. O.W. Dejeni, chargé d'affaires à Berne, a témoigné un vif intérêt envers les activités humanitaires du CICR, particulièrement envers l'hôpital de campagne qui soigne les victimes de la guerre civile du Yémen et qui est installé non loin de la frontière séoudienne.

CONVENTIONS DE GENÈVE

Dans son numéro de juin dernier, la *Revue internationale* a annoncé la participation de la République du Niger aux Conventions de Genève du 12 août 1949, ce qui portait à cent, le nombre des pays expressément parties aux Conventions.

Deux autres pays d'Afrique ont également confirmé leur participation aux Conventions. Ce sont, le Rwanda, qui a déclaré les Conventions de Genève applicables à ce pays du fait de leur ratification antérieure par la Belgique, en 1952, et l'Uganda, dont la déclaration portant adhésion aux dites Conventions, prendra effet le 18 novembre 1964.

A ce jour, le nombre des Etats liés aux Conventions, par ratification, adhésion ou déclaration de continuité, s'élève à cent deux.
